



RAPPORT DE LA MAIRESSE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC

DÉPOSÉ À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 21 NOVEMBRE 2017

Membres du conseil,
Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Ville de Lac-Mégantic pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 11 juillet 2017.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2016 ont été de 31 703 500 \$, alors que les charges se sont élevées à 30 887 714 \$. Les revenus et les charges ont été beaucoup plus élevés que le montant régulier du budget 2016 (18 318 100 \$). Cette différence est liée au sinistre du 6 juillet 2013.

L'exercice financier consolidé de 2016 s'est donc terminé avec un excédent important de 815 786 \$. L'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2016 s'élevait à 926 440 \$. Considérant ce montant, nous avons, en cours d'année 2017, appliqué la politique de gestion de la dette et réduit l'endettement de 308 813 \$ en effectuant un remboursement anticipé lors du refinancement.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, la Ville a investi 12,1 M\$ en 2016, soit 1,5 M\$ dans le cadre normal de ses opérations et 10,6 M\$ suite au sinistre du 6 juillet 2013. Ce dernier montant a été financé par des revenus de subventions.

Projet (opérations normales)	(000\$)
Développement résidentiel – Centre-ville historique	226
Développement – Horizon sur le lac	167
Règlement parapluie 2015	146
Autres projets	932
Projet (sinistre du 6 juillet 2013)	
Réfection des infrastructures – Zone sinistrée	5 659
Expropriation – PPU (Billots Sélect)	3 702
Étude voie ferrée	317
Construction stationnement public – Gare et MRC	302
Chemisage conduite pluviale – Secteur CSM	236
Autres projets	392

Au 31 décembre 2016, l'endettement total s'élevait à 39,3 M\$ en baisse de 836 743 \$. En excluant l'endettement lié au 6 juillet 2013, cette somme était de 30,3 M\$ en baisse de 1,9 M\$.

La vérification externe des livres de la Ville de Lac-Mégantic a été effectuée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Le vérificateur externe est d'avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserves, que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Lac-Mégantic, des organismes qui sont sous son contrôle et du partenariat auquel elle participe au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus, conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous présente, la rémunération des élus municipaux pour l'année 2017.

Conformément au règlement numéro 1093, la rémunération imposable du maire était de 40 500 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation non imposable de 16 476 \$.

La rémunération imposable de chaque conseiller était de 13 500 \$ et leur allocation non imposable était de 6 750 \$.

La rémunération du maire suppléant était de 100 \$ par semaine.

Le maire ou le maire suppléant recevait également la somme de 124,37 \$ par rencontre du conseil des maires de la MRC du Granit. De plus, le maire ou le délégué de la Ville reçoit 62,19 \$ par rencontre de divers comités de la MRC du Granit. Ces sommes sont versées par la MRC.

En terminant, je tiens à souligner l'engagement des élus, des directeurs de services et de tous les employés dans la saine gestion de la Ville. Je remercie les nombreux citoyens, les bénévoles et les organismes qui contribuent tout au long de l'année au succès et au développement de Lac-Mégantic.

L'équipe municipale et le nouveau conseil travaille activement à la préparation du budget 2018 lequel sera adopté à notre séance extraordinaire du 19 décembre prochain. Je vous y convie en grand nombre.

Merci de votre attention.

Julie Morin

Julie Morin,
Mairesse
Le 21 novembre 2017